

Administration générale
Sécurité publique & sports
Culture et logement
Travaux
Enfance, jeunesse & cohésion
sociale
Finances et patrimoine vert
Services industriels

Initiatives et pétitions en cours de traitement Situation au 30 juin 2011

Rapport N° 2011/1

Lausanne, le 5 octobre 2011

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport

Le présent rapport énumère les initiatives et pétitions renvoyées à la Municipalité qui n'avaient reçu aucune réponse à la date du 30 juin 2011. Il fournit des informations au sujet de l'avancement du traitement de ces dossiers, propose de nouveaux délais ou la suspension du traitement lorsque le délai réglementaire de réponse n'a pas été respecté ou ne pourra pas l'être.

2. Table des matières

1. Objet du rapport	1
2. Table des matières	1
3. Rappel des dispositions réglementaires et légales	2
4. Remarques générales de la Municipalité	3
5. Motions	4
5.1 Administration générale	4
5.2 Sécurité publique & sports	5
5.3 Culture et logement	6
5.4 Travaux	6
5.5 Enfance, jeunesse et cohésion sociale	7
5.6 Finances et patrimoine vert	9
5.7 Services industriels	9

6. Postulats	10
6.1 Administration générale	10
6.2 Sécurité publique & sports	14
6.3 Culture et logement	17
6.4 Travaux	19
6.5 Enfance, jeunesse & cohésion sociale	23
6.6 Finances et patrimoine vert	26
6.7 Services industriels	28
7. Pétitions	30
7.1 Administration générale	30
7.2 Culture et logement	31
7.3 Travaux	31
7.4 Finances et patrimoine vert	32
8. Conclusions	33

3. Rappel des dispositions réglementaires et légales

En application des articles 66 et 74 RCCL, la Municipalité doit remettre chaque année à fin septembre un rapport sur l'état des travaux relatifs aux initiatives et aux pétitions en attente d'une réponse municipale. Pour tenir ce délai, la Municipalité a pris le parti d'établir une situation au 30 juin. Cette solution paraît d'autant plus logique qu'un état de la situation au 31 décembre est publié dans le rapport de gestion. Le Conseil dispose ainsi d'un tableau semestriel du traitement des objets renvoyés pour traitement à la Municipalité.

L'art. 66 RCCL porte en particulier sur la prolongation du délai de réponse et la suspension du traitement de certains objets :

Art. 66 RCCL — La Municipalité dépose chaque année, à fin septembre, un rapport sur l'état des travaux relatifs aux initiatives en attente d'une réponse municipale. Les postulats pris en considération depuis moins de six mois, ainsi que les motions prises en considération depuis moins d'une année ne seront mentionnés que pour mémoire si la réponse est prévue dans le délai fixé par le Conseil. La Municipalité peut proposer de nouveaux délais de réponse ou le classement des postulats devenus sans objet. La prolongation sollicitée par la Municipalité ne peut excéder une année. Ce rapport est soumis à la Commission permanente de gestion qui conclut en proposant au Conseil de l'accepter ou de le modifier.

Toutefois, après avoir sollicité l'avis de la Commission permanente de gestion par une requête motivée, la Municipalité peut solliciter du Conseil la suspension du traitement de l'initiative pour une durée déterminée supérieure à une année. Ces objets seront mentionnés pour mémoire dans le rapport prévu au premier alinéa.

Dans le cadre de la rédaction du présent rapport, la Municipalité a choisi – comme le prévoit le RCCL – de demander une suspension de traitement chaque fois qu'il apparaissait qu'aucune réponse ne pourrait être fournie avant le 1^{er} octobre 2012.

4. Remarques générales de la Municipalité

Le rapport N° 2010/1, du 22 septembre 2010, portait sur 90 objets (initiatives et pétitions), alors que le présent inventaire en contient 122, soit une augmentation de 36%. Si l'on tient compte des réponses rendues par la Municipalité entre le 30 juin et fin septembre, on constate même une augmentation, en une année, de 74 à 118, soit une hausse de 59%.

Tableau 1 Initiatives et pétitions renvoyées à la Municipalité en attente d'une réponse

	2010		2011	
	Initiatives	Pétitions	Initiatives	Pétitions
Situation au 30 juin	79	11	107	15
A déduire, objets ayant reçu réponse entre le 1 ^{er} juillet et le 30 septembre	13	3	4	-
Situation à la date du rapport	66	8	103	15

Tableau 2 Initiatives et pétitions : activité du Conseil communal et de la Municipalité

	Initiatives	Pétitions
Renvoyées à la Municipalité entre le 1 ^{er} juillet 2010 et le 30 juin 2011	50	6
Déposées au Conseil communal entre le 1 ^{er} juillet 2010 et le 30 juin 2011	53	7
Déposées mais pas encore traitées par le Conseil communal	49	5
Réponses apportées par les rapports-préavis envoyés par la Municipalité entre le 1 ^{er} juillet 2010 et le 30 juin 2011 (*)	34	

(*) N'ont été prises en compte que les réponses municipales à des initiatives ou à des pétitions lui ayant été renvoyées en application de l'art. 73a RCCL, à l'exclusion des pétitions renvoyées en application de l'art. 73b RCCL, qui ne font pas l'objet de rapports-préavis.

L'examen du tableau 2 apporte quelques indications complémentaires :

- 56 initiatives et pétitions ont été renvoyées à la Municipalité en l'espace d'une année ; pendant ce laps de temps, elle a pu adopter 34 réponses.
- En additionnant les objets en attente de réponse au 30 septembre 2011 et ceux que le Conseil communal pourrait lui renvoyer ces prochains mois après examen, on arrive à un total de 172 propositions.
- 60 objets ont été déposés en une année sur le bureau du Conseil communal et il en a traité, sous forme de renvoi à la Municipalité, 56.

On constate donc des renvois à la Municipalité, de la part du Conseil communal, en quantité supérieure à ce que son administration et elle-même sont en mesure d'absorber. Cela s'explique certainement en partie par le contexte particulier de la dernière année de la législature, mais aussi par les grands projets auxquels s'est attelée la Ville : ils laissent parfois moins de place à l'activité « courante » ; et nombre d'initiatives et pétitions sont liées à ces grands projets et ne peuvent donc pas forcément recevoir des réponses dans les délais prévus par la réglementation.

Enfin, l'on notera qu'à l'inflation quantitative s'ajoute une inflation qualitative (complexité des dossiers), et ceci non seulement dans les initiatives et pétitions, mais dans l'ensemble de l'activité municipale, que ce soit à destination du Conseil communal (interpellations ordinaires et urgentes, questions, préavis) ou de la population et des autres partenaires, usagers et clients.

5. Motions

5.1 Administration générale

1. Alain Hubler – Un péage urbain pour financer la gratuité des tl : étude d’une solution écologique et sociale

Rappel : Déposée le 5 octobre 2001, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 7 juin 2005. Son délai de réponse est fixé au 30 novembre 2010, après le refus par le Conseil communal de la réponse faite dans le préavis N° 2009/07.

Avancement du traitement : La Municipalité prépare un préavis « multipack » regroupant l’ensemble des questions en suspens touchant les transports publics. Compte tenu de la nouvelle législature et de l’attente de décisions cantonales sur la desserte nord, la réponse souffrira quelque retard.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 juin 2012.

2. Fabrice Ghelfi — Pour la présentation, avant la fin de la législature, d’un rapport-préavis exposant la vision municipale des enjeux de la politique régionale

Rappel : Déposée le 19 mai 2009, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le même jour. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2011.

Avancement du traitement : Il a été estimé que la nouvelle Municipalité, entrée en fonction le 1^{er} juillet 2011, serait mieux à même de prendre des options en la matière et de définir la ligne qu’elle entend suivre au cours de la prochaine législature 2011 – 2016.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 juin 2012.

3. Gilles Meystre – Pour une information systématique et régulière des jeunes et des étrangers relative à leurs droits et devoirs civiques

Rappel : Déposée le 10 mars 2009, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 1^{er} juin 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2011.

Avancement du traitement : Une autre motion a été déposée sur le même sujet et en est au stade de la prise en considération (motion Solange Peters « Pour une information des électrices et des électeurs de nationalité étrangère ») ; la commission a demandé que les réponses aux deux motions apparaissent dans le même rapport-préavis.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 juin 2012.

4. Pierre-Antoine Hildbrand – Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités

Rappel : Déposée le 8 décembre 2009, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 1^{er} février 2011. Son délai de réponse est fixé au 29 février 2012.

Avancement du traitement : Compte tenu des nombreuses échéances liées à la nouvelle législature, le délai de réponse ne pourra vraisemblablement pas être respecté.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse au 30 juin 2012.

5. Rebecca Ruiz – Places d’apprentissage : atteindre les 5 %

Rappel : Déposée le 27 avril 2010, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 1^{er} juin 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Traitement en cours. Le délai de réponse sera vraisemblablement respecté.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

6. Evelyne Knecht – Rétablir la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette

Rappel : Déposée le 1^{er} juin 2010, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 7 juin 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Les réflexions sont en cours dans le cadre des travaux de planification des futures étapes de développement des transports publics dans la région lausannoise. Un préavis « multipack » sur ces questions est prévu pour la fin du premier semestre 2012. Le délai fixé au 30 juin 2012 sera vraisemblablement respecté.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

7. Axel Marion – Pour une politique d'agglomération mieux gouvernée et mieux coordonnée

Rappel : Déposée le 18 janvier 2011, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 20 juin 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2011.

Avancement du traitement : Le traitement de cette motion se fera en parallèle avec la présentation municipale sur les enjeux de la politique régionale (voir motion Fabrice Ghelfi, objet N° 2).

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 juin 2012.

5.2 Sécurité publique & sports

8. Jacques Pernet — Ports d'Ouchy et de Vidy : nos locataires n'ont-ils pas droit à des estacades sécurisées ?

Rappel : Déposée le 9 juin 2009, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 2 mars 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2011.

Avancement du traitement : S'agissant d'aménagements directement en lien avec les travaux de modernisation des ports de petite batellerie décrits dans le rapport-préavis N° 2007/44, il a été admis que le solde disponible sur les crédits octroyés pour accomplir ces travaux, à savoir environ 400'000 francs, serait utilisé pour financer la sécurisation des estacades et des digues. Une communication sera prochainement adressée à la Commission des finances à ce sujet.

Cela étant, alors que le projet d'aménagement soumis à l'enquête publique n'a suscité aucune opposition, la Commission cantonale des rives du lac a émis diverses critiques à son endroit. Après réexamen, elle a fini par l'admettre, mais ces atermoiements ont généré un important retard dans la réalisation dudit projet. Finalement, les travaux devraient être réalisés pour la saison de navigation 2012. La réponse à cette intervention figurera dans un prochain rapport-préavis « multipack », dont la sortie est prévue dans la mesure du possible d'ici fin 2011.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 mars 2012.

9. Claude-Alain Voiblet – La présence régulière d'armes dans les rues de la ville ne doit pas devenir une fatalité

Rappel : Déposée le 1^{er} juin 2010, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 13 avril 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 avril 2012.

Avancement du traitement : La rédaction du rapport-préavis répondant à cette intervention est en cours.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

10. Yves-André Cavin – Réorganisation du SSI, un statut pour les sapeurs-pompiers professionnels et une révision du RSSI pour les sapeurs-pompiers volontaires

Rappel : Déposée le 15 mai 2007, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 11 novembre 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2010, sauf pour le troisième point de la motion (révision du RSSI) pour lequel le délai de réponse est arrêté à douze mois après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le service de défense contre l'incendie.

Avancement du traitement : En acceptant les conclusions du rapport-préavis N° 2010/48, le Conseil communal a, dans sa séance du 1^{er} février 2011, accepté les réponses municipales aux deux premières demandes formulées par M. Yves-André Cavin.

S'agissant de la réponse à la troisième demande, il convient de relever, en premier lieu, que la nouvelle loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS), ainsi que son règlement d'application sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Toutefois, la procédure de révision du règlement du service de secours et d'incendie de la Ville ne pourra pas être conduite dans le délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur de la nouvelle LSDIS. En effet, outre le fait qu'il convient de rédiger le nouveau texte réglementaire, il y aura également lieu de soumettre celui-ci à l'appréciation des services concernés de l'Etat de Vaud, ainsi qu'à l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels, dont, bien évidemment, il devra être tenu compte des éventuelles remarques et suggestions.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion – pour sa 3^{ème} demande, encore en suspens – au 30 septembre 2012.

5.3 Culture et logement

11. Grégoire Junod — Pour la création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne

Rappel : Déposée le 11 juin 2002, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 1^{er} juillet 2002. Son délai de réponse a été suspendu dans l'attente de décisions relevant de l'échelon cantonal (adoption d'une loi portant notamment sur le financement des activités culturelles).

Avancement du traitement : Le traitement de cette motion est suspendu dans l'attente de l'adoption de la loi cantonale sur la promotion culturelle.

Proposition : La Municipalité propose de maintenir la suspension du traitement de cette motion.

12. Gilles Meystre — Pour un PALM culturel

Rappel : Déposée le 17 juin 2008, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 15 septembre 2009.

Avancement du traitement : Le traitement de cette motion est suspendu dans l'attente de l'adoption de la loi cantonale sur la promotion culturelle.

Proposition : La Municipalité propose de maintenir la suspension du traitement de cette motion.

5.4 Travaux

13. Magali Zürcher — L'ouverture des *Portes de Saint-François* : l'occasion de redonner la rue Pépinet aux piétons !

Rappel : Déposée le 3 octobre 2006, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 11 décembre 2007. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2010.

Avancement du traitement : La réponse à cette motion a été refusée le 13 septembre 2011. Cet objet sera traité dans le cadre du préavis « multipack » consacré à la mobilité en Ville de Lausanne en automne 2012.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 décembre 2012.

14. Alain Hubler – Microm5 : un micro-métro pour le Vallon

Rappel : Déposée le 4 septembre 2007, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 7 octobre 2008. Son délai de réponse est fixé au 31 octobre 2009.

Avancement du traitement : La réponse à cette motion a été refusée le 9 février 2011 par le Conseil communal. L'étude complémentaire demandée est aujourd'hui achevée et les principales propositions sont en cours d'analyse dans les services. Cet objet sera traité dans le cadre du préavis « multipack » consacré à la mobilité en Ville de Lausanne en automne 2012.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 décembre 2012.

15. Giampiero Trezzini — Pour un tramway passant par la rue Centrale, la place du Tunnel et l'avenue de la Borde

Rappel : Déposée le 25 novembre 2008, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 24 novembre 2009. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2011.

Avancement du traitement : Les études d'avant-projet liées aux variantes de la desserte nord (Blécherette) sont achevées. La variante du métro m3 est clairement sortie en tête de l'analyse multicritères « Electre 3 ». La Municipalité est en négociation avec le Conseil d'Etat pour le choix final, qui devrait permettre de traiter cet objet dans le cadre du préavis « multipack » consacré à la mobilité en Ville de Lausanne en automne 2012.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 décembre 2012.

16. Ulrich Doepper — Des vues sur nos poubelles

Rappel : Déposée le 11 mai 2010, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 1^{er} juin 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2011.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à cette motion par son rapport-préavis N° 2011/38 du 13 juillet 2011.

Proposition : Cette motion doit être retirée de la liste des objets en cours de traitement.

5.5 Enfance, jeunesse et cohésion sociale

17. Diane Gilliard — Pour une étude visant à la création d'une maison des associations lausannoises

Rappel : Déposée le 20 mars 2001, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 19 mars 2002. Celle-ci a répondu à cette motion dans le cadre du rapport-préavis N° 2007/22 dont le Conseil communal a refusé les conclusions. Le délai de réponse à la motion est fixé au 31 mars 2010.

Avancement du traitement : Un rapport-préavis relatif à une Maison des associations à Lausanne et à un soutien au mouvement associatif lausannois est pratiquement achevé. Il fait toutefois l'objet d'une nouvelle analyse tenant compte du refus du Conseil communal le 29 juin 2010 d'octroyer un crédit supplémentaire permettant de réserver une partie des salles de la Maison du peuple de Chauderon en vue d'y créer une Maison des associations, des changements en cours dans le mouvement associatif lausannois et du passage du service du

travail et de l'intégration de Sécurité sociale et environnement à Enfance, jeunesse et cohésion sociale.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 août 2012.

18. Christina Maier — Un projet pour sauver la Maison du Désert

Rappel : Déposée le 26 avril 2005, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 17 mai 2006. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2011.

Avancement du traitement : La Municipalité, par une communication au Conseil communal du 31 mars 2011, a indiqué qu'elle avait chargé un groupe de travail de mener une réflexion sur l'avenir de la Maison du Désert, dans l'optique d'une nouvelle affectation du bâtiment et d'une réponse à la motion. De plus, la Municipalité a présenté une demande de crédit supplémentaire de 700'000 francs au Conseil communal en date du 5 mai 2010 pour effectuer les travaux urgents de consolidation et de sécurisation du bâtiment. Par ailleurs, la Municipalité est entrée en matière sur la création d'une Maison de quartier et de locaux pour des associations, institutions et fondations dans la Maison du Désert dans sa séance du 13 octobre 2010. Cette nouvelle Maison de quartier devrait remplacer à terme le centre socioculturel de Boisy. Pour préparer la demande de crédit d'étude au Conseil communal, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente de 350'000 francs. Un montant de 5,5 millions de francs est prévu au plan des investissements pour la réaffectation de cette maison, dont l'année de sortie du préavis est fixée à 2013.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de suspendre le traitement de cette motion.

19. Gilles Meystre — Analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales

Rappel : Déposée le 5 décembre 2006, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 27 mars 2007. Son délai de réponse a été fixé au 30 octobre 2010.

Avancement du traitement : Un rapport-préavis relatif à une Maison des associations à Lausanne et à un soutien au mouvement associatif lausannois est pratiquement achevé. Il fait toutefois l'objet d'une nouvelle analyse tenant compte du refus du Conseil communal le 29 juin 2010 d'octroyer un crédit supplémentaire permettant de réserver une partie des salles de la Maison du peuple de Chauderon en vue d'y créer une Maison des associations, des changements en cours dans le mouvement associatif lausannois et du passage du service du travail et de l'intégration de Sécurité sociale et environnement à Enfance, jeunesse et cohésion sociale.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 août 2012.

20. Cesla Amarelle — Procédés de réclame en matière de petit crédit

Rappel : Déposée le 12 septembre 2006, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 5 juin 2007. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2011.

Avancement du traitement : La Municipalité présentera un rapport-préavis répondant à cette motion d'ici au 31 décembre 2011.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 décembre 2011.

21. Sophie Michaud Gigon – le tri des déchets de 7 à 77 ans

Rappel : Déposée le 2 mars 2010, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 16 mars 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2011.

Avancement du traitement : Le délai n'a pu être tenu pour des raisons de priorités et de temps disponible du personnel concerné. La rencontre annoncée dans le Rapport N° 2010/1 entre le

service d'assainissement et le service des écoles a eu lieu au mois d'avril dernier. Elle a permis de définir les différentes phases d'une opération qui représentera un investissement important tant du point de vue du travail d'analyse préalable, de recherche de solutions et de mise en œuvre que du point de vue financier.

La première phase, qui a d'ores et déjà démarré, consiste à analyser la situation des 45 bâtiments scolaires et en priorité les quelques bâtiments ou complexes scolaires qui ont été entièrement équipés dans une phase expérimentale qui s'est déroulée entre 2003 et 2004. Cette analyse, qui nécessite la rencontre avec les concierges et les directions, prend un temps considérable avec des disponibilités limitées du personnel spécialisé chargé de cette tâche. Cette analyse, qui doit tenir compte des particularités de chaque lieu, est importante pour impliquer l'ensemble des acteurs et pour chiffrer les importantes conséquences financières de cette vaste opération. Le matériel à acquérir, si l'on veut qu'il soit crédible et durable, est en effet relativement onéreux. Si la Municipalité place une telle opération dans ses priorités, elle ne peut la considérer comme urgente.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 septembre 2012.

5.6 Finances et patrimoine vert

22. Alain Hubler – Du gaz ? De l'air ! (bis)

Rappel : Déposée le 20 janvier 2009, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 30 juin 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2011.

Avancement du traitement : La Commission d'achats de la Ville (CAV) existe depuis 2009. Elle est désormais gérée par le nouveau « service (ex-MAGESI des SIL) achat et logistique Ville » (SALV) de la direction Finances et patrimoine vert, direction qui prendra la responsabilité de cette motion. La CAV est une organisation transversale permettant de réaliser des économies sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de certains produits communs, identifiés et standardisés par des groupes de travail réunissant des collaborateurs spécialisés. Le groupe de travail pour la standardisation des véhicules a débuté ses travaux en février 2011. Les critères environnementaux feront partie des critères contraignants. C'est dans ce cadre que cette motion sera traitée.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 septembre 2012.

5.7 Services industriels

23. Pierre-Antoine Hildbrand — Autoroutes de l'information : pour que toutes les voies mènent à Lausanne

Rappel : Déposée le 21 avril 2009, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 19 mai 2009. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2010.

Avancement du traitement : Un accord-cadre est toujours en cours de négociation avec Swisscom. Face à la complexité des documents contractuels à établir, le délai pour aboutir, initialement fixé par les deux parties à fin octobre 2010, a été reporté d'une année. D'autre part, malgré la mutualisation d'une partie des investissements avec Swisscom, le coût de réalisation d'un nouveau réseau en fibre optique reste très élevé (de l'ordre de 180 millions de francs pour raccorder les bâtiments sur sol communal sur quinze ans, dont plus de 100 millions pour l'infrastructure de base sur cinq ans). La Municipalité a chargé les SIL d'évaluer une possibilité alternative de financement.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 mars 2012.

24. Pierre-Antoine Hildbrand — Réseaux électriques lausannois intelligents : un vrai pas vers la « société à 2000 watts »

Rappel : Déposée le 1^{er} septembre 2009, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 27 avril 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2011.

Avancement du traitement : Un projet de réseau électrique intelligent (« smart grid ») suppose de connaître de façon détaillée et en tout temps la consommation d'énergie sur le réseau de distribution, ainsi que d'agir à distance sur des éléments de consommation ou de production. L'élément de base de ce concept est le compteur intelligent communicant (« smart meter »). Il s'agit donc dans un premier temps de remplacer l'ensemble des compteurs des clients des SIL et de les relier à une plateforme informatique pour leur suivi centralisé, ce qui représente un montant financier important, de l'ordre de 50 à 80 millions de francs probablement.

Un projet pilote, nommé « Green E-value », est mené par les SIL en partenariat avec le fonds immobilier RealStone, neo technologies et Signa-Terre, dans le but de démontrer l'efficacité et la faisabilité de l'implémentation de la technologie de smart metering et d'un système de suivi basé sur des indicateurs de performance énergétiques, permettant d'inciter les clients à contrôler facilement et limiter leurs consommations. Ce projet porte sur sept immeubles lausannois propriétés de RealStone et comptant 185 logements et 22 commerces. Commencé en 2010, il s'est concrétisé en février 2011.

Un deuxième projet pilote est en phase de préparation, pour lequel un soutien a été demandé à la Confédération dans le cadre des appels d'offre pour l'efficacité énergétique prévus par la loi sur l'énergie (LEne). Il s'agit de passer à l'échelle du quartier – les quartiers de Boveresses et Praz-Séchaud ont été retenus pour leur densité – et de développer des outils supplémentaires de communication et d'information. Le financement de ce projet et la planification du financement du remplacement complet des compteurs classiques par des compteurs communicants feront l'objet du rapport-préavis qui répondra à la motion de M. Hildbrand.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 septembre 2012.

6. Postulats

6.1 Administration générale

25. Marlène Bérard — Enfin le paiement par sms des parkings, places de parc, titres de transport et amendes d'ordre

Rappel : Déposé le 7 novembre 2006, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 27 mars 2007. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2011.

Avancement du traitement : La Municipalité prépare un préavis « multipack » regroupant l'ensemble des questions en suspens touchant les transports publics. Compte tenu de la nouvelle législature et de l'attente de décisions cantonales sur la desserte nord, la réponse souffrira quelque retard.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2012.

26. Guy Gaudard — Quelle aide à l'apprentissage la Municipalité envisage-t-elle ?

Rappel : Déposé le 12 septembre 2006, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 24 avril 2007. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2011.

Avancement du traitement : Ce postulat est traité en parallèle avec le postulat Ghelfi (voir N° 36). Compte tenu du nombre de points à traiter dans ces interventions, un délai supplémentaire est nécessaire.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2012.

27. Elisabeth Müller – En route pour l'Hermitage et Sauvabelin, durablement

Rappel : Déposé le 15 mai 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 20 mai 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 novembre 2008.

Avancement du traitement : La Municipalité prépare un préavis « multipack » regroupant l'ensemble des questions en suspens touchant les transports publics. Compte tenu de la nouvelle législature et de l'attente de décisions cantonales sur la desserte nord, la réponse souffrira quelque retard.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2012.

28. Charles-Denis Perrin — Une unité du développement durable pour un développement responsable de Lausanne

Rappel : Déposé le 26 juin 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 25 novembre 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2011.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat sera apportée dans le cadre du préavis de synthèse sur le développement durable que prépare la Municipalité. Initialement prévu en juin 2011, il a pris un peu de retard et devrait être adopté par la Municipalité dans le courant de l'automne 2011.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2011.

29. Françoise Longchamp — Une feuille de route pour la législature sur le flux du personnel de l'administration communale

Rappel : Déposé le 5 février 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 25 novembre 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 novembre 2010.

Avancement du traitement : Une réponse n'a pu être apportée dans les délais pour cause de surcharge de travail.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 avril 2012.

30. Florence Germond — Pour une certification d'égalité salariale entre femmes et hommes de la Ville de Lausanne

Rappel : Déposé le 16 mars 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 11 mai 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 novembre 2010.

Avancement du traitement : Ce postulat ne pourra être traité qu'à la fin du projet Equitas, ce que le Conseil communal a admis en suspendant son traitement.

Proposition : La Municipalité propose de maintenir la suspension du traitement de ce postulat.

31. Pierre-Antoine Hildbrand – Pour une étude visant à dissocier les fonctions de syndic de Lausanne et de président de la CPCL

Rappel : Déposé le 11 mai 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 1^{er} juin 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2010.

Avancement du traitement : Il sera répondu à ce postulat dans le cadre du préavis qui sera présenté au printemps 2012 à propos de l'assainissement de la Caisse de pensions.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 avril 2012.

32. Elisabeth Müller – Pour une étude du commerce indépendant à Lausanne

Rappel : Déposé le 8 décembre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 18 janvier 2011. Son délai de réponse est fixé au 29 juillet 2011.

Avancement du traitement : Il a été décidé d'attendre l'entrée en fonction de la nouvelle Municipalité pour déterminer des options en la matière. Elle souhaite réexaminer l'ensemble de la problématique du commerce à Lausanne et de ses relations avec la Ville (City management, liquidation des suites de la taxe sur le commerce, situation et perspectives de la branche). Cet examen est en cours. Il devrait aboutir à des propositions coordonnées sur l'ensemble de la problématique d'ici la fin 2011. Sur ces bases, la Municipalité décidera des actions à entreprendre, parmi lesquelles l'étude en question.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2012.

33. Charles-Denis Perrin – Le développement durable c'est aussi... une administration qui peut travailler dans les meilleures conditions possibles... et des usagers satisfaits

Rappel : Déposé le 16 février 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 avril 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 octobre 2011.

Avancement du traitement : Une réponse ne peut être apportée dans les délais pour cause de surcharge de travail.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2011.

34. Jean-Christophe Tschopp – Favoriser l'intégration professionnelle des personnes handicapées

Rappel : Déposé le 11 mai 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 avril 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 octobre 2011.

Avancement du traitement : Une enquête auprès de plusieurs administrations en Suisse est en cours.

Proposition : La Municipalité demande de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2012.

35. David Payot – rapport de la Cour des Comptes sur la CPCL : pour un débat complet

Rappel : Déposé le 1^{er} juin 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 avril 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 octobre 2011.

Avancement du traitement : Il sera répondu à ce postulat dans le cadre du préavis qui sera présenté au printemps 2012 à propos de l'assainissement de la Caisse de pensions.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 avril 2012.

36. Fabrice Ghelfi – Lutter contre le chômage et promouvoir l'économie lausannoise par un nouveau partenariat public-privé

Rappel : Déposé le 13 avril 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 avril 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 octobre 2011.

Avancement du traitement : Le postulat en question est traité en parallèle avec le postulat Gaudard (voir N° 26). Compte tenu du nombre de points à traiter dans ces interventions, un délai supplémentaire est nécessaire.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2012.

37. Claude-Alain Voiblet – La Cour des Comptes met le doigt sur la très mauvaise gestion de la CPCL et relève le problème du cumul des mandats entre la Municipalité et la gouvernance CPCL

Rappel : Déposé le 11 mai 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 avril 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 octobre 2011.

Avancement du traitement : Il sera répondu à ce postulat dans le cadre du préavis qui sera présenté au printemps 2012 à propos de l'assainissement de la Caisse de pensions.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 avril 2012.

38. Charles-Denis Perrin – De la micro informatique sans macro crédit ?

Rappel : Déposé le 8 décembre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 avril 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 octobre 2011.

Avancement du traitement : Le déploiement du parc des PC a été terminé à fin août 2011 pour la majorité des utilisateurs et l'on a commencé à mesurer la consommation énergétique des appareils en tenant compte des utilisations réelles. En ce qui concerne la mobilité et l'utilisation du wifi ainsi que de la connexion par le réseau GSM de Swisscom, le Service d'organisation et d'informatique effectue aussi des mesures de la mobilité réelle. Enfin, il est en contact avec d'autres grandes organisations du secteur public, principalement les cantons et villes romands qui sont aussi engagés dans un processus de renouvellement du parc des stations de travail et avec lesquels il compare les pratiques. Le 20 novembre 2010, la commission chargée de l'examen de cet objet a convenu qu'il convenait de laisser un délai de 18 mois à la Municipalité pour répondre à cet objet, tenant compte de la réponse partielle déjà fournie lors de la séance et de la complexité des questions soulevées.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2012.

39. Yves-André Cavin – Pour l'acquisition de rames supplémentaires pour le métro m2

Rappel : Déposé le 31 août 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 24 mai 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 novembre 2011.

Avancement du traitement : Cette question ne peut être traitée indépendamment des débats et études en cours sur la future politique lausannoise des axes forts dans le cadre du PALM (tram et métro). Compte tenu des délais d'avancement de ces réflexions, le délai de réponse au postulat en question doit être différé.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mai 2012.

40. Françoise Longchamp – Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la « Commission extrajudiciaire »

Rappel : Déposé le 12 octobre 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 1^{er} juin 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2011.

Avancement du traitement : Traitement en cours, qui doit cependant prendre en considération les options qui seront définies dans le futur programme de législature. Le délai de réponse au postulat doit en conséquence être différé.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2012.

6.2 Sécurité publique & sports

41. **Guy Gaudard — Pour une ouverture journalière annuelle du restaurant de la piscine de Bellerive**

Rappel : Déposé le 8 avril 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 7 octobre 2008 et a fait l'objet, dans le cadre du rapport-préavis N° 2009/67, d'une réponse municipale refusée par le Conseil communal dans sa séance du 13 avril 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2011.

Avancement du traitement : Lors de l'étude du rapport-préavis N° 2009/67, le Conseil communal a non seulement refusé la réponse municipale au postulat mais également ajouté deux nouvelles conclusions, dont l'une demande l'étude de la possibilité de mener le nouvel ascenseur jusqu'au niveau du restaurant et l'autre requiert la création d'une caisse de plain-pied à l'ouest de la piscine. Peu après, le Conseil communal a pris en considération le postulat de M. Huguenet (objet N° 45) portant également sur l'avenir du restaurant de Bellerive-Plage. Pour des raisons de cohérence, la réponse à ces deux postulats et l'exposé des suites données aux deux nouvelles conclusions doivent être inclus dans un seul et même rapport-préavis.

Les études nécessaires de plusieurs variantes, tant pour l'emplacement du restaurant que pour sa gestion et ses horaires d'ouverture, ainsi que l'examen des conséquences du choix de l'une ou l'autre desdites variantes sur le fonctionnement de la piscine, sont plus longues que prévu. Leurs conclusions ont d'ailleurs contraint les services concernés à fortement modifier le projet initial, ce qui entraîne des retards tant dans la finalisation du projet que dans la rédaction de la réponse municipale.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2012.

42. **Roland Rapaz — Un centre d'escalade en salle (mur de grimpe) à Lausanne**

Rappel : Déposé le 28 octobre 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 19 mai 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2011.

Avancement du traitement : La Municipalité, favorable à la réalisation de cette installation sportive, a demandé, dans son rapport N° 2010/1 de suspendre le traitement de cette initiative dans l'attente du rapport-préavis sollicitant l'octroi du crédit d'investissement du patrimoine administratif nécessaire à la réalisation du stade d'athlétisme prévu, dans le cadre du projet « Métamorphose », à la Tuilière, rapport-préavis ne devant pas être présenté avant 2016. Cependant, le Conseil communal a refusé de suspendre le traitement de ce postulat et a fixé un nouveau délai au 30 juin 2011 pour qu'une réponse lui soit donnée.

La Municipalité a répondu à ce postulat dans le cadre du rapport-préavis N° 2011/41, du 7 septembre 2011, regroupant les réponses à trois postulats.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

43. **Jean-François Cachin — Oui à une centralisation des activités sportives de tir à Vernand**

Rappel : Déposé le 19 mai 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 2 mars 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2010.

Avancement du traitement : La Municipalité désire répondre favorablement à cette initiative visant au regroupement de l'ensemble des activités liées au tir sportif sur un site unique, à savoir Vernand. Toutefois, outre les aspects techniques d'un tel regroupement, qu'une première série d'études a estimé réalisable, il convient d'étudier les incidences du développement de l'ensemble du secteur de Vernand (y compris les projets des communes limitrophes) sur une installation aussi particulière qu'un stand de tir, la densification des transports publics depuis Lausanne en direction du Gros-de-Vaud, essentielle pour l'avenir du tir sportif auprès des jeunes, et les questions liées à la protection des sols. Or, actuellement,

toutes ces études n'en sont qu'à leurs débuts. Il convient, par conséquent, d'attendre qu'elles aboutissent avant de pouvoir répondre définitivement au postulat. La Municipalité estime, néanmoins, que les travaux nécessaires pourraient être réalisés entre 2015 et 2016 (présentation d'une demande de crédit d'investissement du patrimoine administratif à votre Conseil en 2014) et a, dans cette optique, décidé d'inscrire un montant de deux millions de francs au plan des investissements pour les années 2012 à 2015.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de suspendre le traitement de ce postulat.

44. Benoît Biéler — Pour une extension raisonnable des heures d'ouverture de la piscine de Mon-Repos

Rappel : Déposé le 27 avril 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 1^{er} juin 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2010.

Avancement du traitement : Les différentes propositions d'horaires d'ouverture faites par le postulat ont été étudiées, de même que leurs conséquences. Toutefois, peu de temps avant la remise de la réponse municipale au Conseil communal, Mme Sophie Michaud Gigon a déposé un postulat (n° 49) demandant une extension des heures d'ouverture de la piscine de Mon-Repos, en particulier le soir, au profit de la section de waterpolo du Lausanne Natation. Pour d'évidentes raisons de cohérence, la réponse à cette demande doit être incluse dans le même rapport-préavis que celle donnée au présent postulat. Les incidences de la demande de Mme Michaud Gigon sur le fonctionnement de la piscine couverte de Mon-Repos et leur compatibilité (ou non) avec les propositions de M. Biéler ont été analysées. Les solutions retenues ont fait l'objet de mises en application provisoires et les enseignements tirés figureront dans la réponse municipale, qui sera présentée au Conseil communal d'ici fin 2011.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2011.

45. François Huguenet — N'ayant pas pour vocation de décrocher une étoile, le restaurant de la piscine de Bellerive doit redescendre sur terre

Rappel : Déposé le 13 avril 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 1^{er} juin 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2011.

Avancement du traitement : Voir ci-dessus, sous chiffre 41, relatif au postulat de M. Guy Gaudard.

Proposition : la Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2012.

46. Philippe Jacquat – Pour qu'une altercation de préau ne termine pas au couteau

Rappel : Déposé le 27 octobre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 14 septembre 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2011.

Avancement du traitement : La réponse à cette intervention figurera dans un prochain rapport-préavis répondant à diverses initiatives n'appelant pas de longs développements mais nécessitant quelques investigations.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2012.

47. Fabrice Ghelfi – Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale lausannoise

Rappel : Déposé le 24 novembre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 octobre 2010. Son délai de réponse est fixé au 29 avril 2011.

Avancement du traitement : La réponse à cette intervention, qui figurera dans un rapport-préavis répondant également au postulat de Mme Natacha Litzistorf (Pour une politique de

sécurité urbaine à Lausanne, objet N° 52), dépendra des options qui seront définies dans le futur programme de législature.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2012.

48. Claude-Alain Voiblet – La tranquillité de la vie nocturne lausannoise ne commence-t-elle pas déjà par une gestion professionnelle de la sécurité dans les établissements publics

Rappel : Déposé le 10 novembre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 9 novembre 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 mai 2011.

Avancement du traitement : La réponse à cette intervention, qui figurera dans un rapport-préavis intitulé « Vie nocturne bis », répondant également au postulat de M. Alain Hubler (Et si on rétablissait la clause du besoin ?, N° 54), est en cours de rédaction.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2012.

49. Sophie Michaud Gigon – Waterpolo à Lausanne : une discipline olympique qui a besoin d'eau

Rappel : Déposé le 23 novembre 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 18 janvier 2011. Son délai de réponse est fixé au 29 juillet 2011.

Avancement du traitement : Voir ci-dessus, sous chiffre 44, relatif au postulat de M. Benoit Biéler.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2011.

50. Isabelle Truan – Pour une utilisation rationnelle, sociale et publique des piscines scolaires

Rappel : Déposé le 23 novembre 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 18 janvier 2011. Son délai de réponse est fixé au 29 juillet 2011.

Avancement du traitement : S'inscrivant dans la suite des débats ayant conduit à l'acceptation, par le Conseil communal, le 9 novembre 2010, de la réponse municipale au postulat de M. Marc Buffat demandant l'ouverture au public des piscines scolaires lausannoises (rapport-préavis N° 2009/65), le postulat de Mme Truan demande une nouvelle étude de la possibilité de mettre à disposition du public lesdites piscines scolaires.

La situation n'ayant, depuis lors, pas changé, la Municipalité a répondu à ce postulat dans le cadre du rapport-préavis N° 2011/41, du 7 septembre 2011, regroupant les réponses à trois postulats.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

51. Isabelle Mayor – Mendicité à Lausanne : pour une étude approfondie de solutions des points de vue de la protection de l'enfance, sanitaire, juridique et humain

Rappel : Déposé le 2 février 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 18 janvier 2011. Son délai de réponse est fixé au 29 juillet 2011.

Avancement du traitement : Le rapport-préavis répondant à cette intervention est en cours de rédaction.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2012.

52. Natacha Litzistorf – Pour une politique de sécurité urbaine à Lausanne

Rappel : Déposé le 2 février 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 février 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 août 2011.

Avancement du traitement : Voir ci-dessus, sous chiffre 47, relatif au postulat de M. Fabrice Ghelfi.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2012.

53. David Payot – La sécurité est l'affaire du public

Rappel : Déposé le 11 mai 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 1^{er} juin 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 août 2011.

Avancement du traitement : Le rapport-préavis répondant à cette intervention est en cours de rédaction, mais ses conclusions dépendront des options qui seront définies dans le futur programme de législature.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2012.

54. Alain Hubler – Et si on rétablissait la clause du besoin ?

Rappel : Déposé le 27 avril 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 avril 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 octobre 2011.

Avancement du traitement : Voir ci-dessus, sous chiffre 48, relatif au postulat de M. Claude-Alain Voiblet.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2012.

55. Claude-Alain Voiblet – Invitons nos citoyens à rendre définitivement les armes

Rappel : Déposé le 24 mai 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 1^{er} juin 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2011.

Avancement du traitement : La réponse à cette intervention, qui figurera dans un prochain rapport-préavis répondant à diverses initiatives n'appelant pas de longs développements, est en cours de rédaction mais nécessite encore quelques investigations.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2012.

56. Jean-Christophe Tschopp – La Ville par le sport

Rappel : Déposé le 12 octobre 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 20 juin 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2011.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat dans le cadre du rapport-préavis N° 2011/41, du 7 septembre 2011, regroupant les réponses à trois postulats.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

6.3 Culture et logement

57. Claire Attinger — La fête de l'art contemporain à Lausanne

Rappel : Déposé le 15 mai 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 6 novembre 2007. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2011.

Avancement du traitement : L'analyse approfondie des soutiens communaux apportés à l'art contemporain a été finalisée. Celle-ci fera l'objet d'un préavis distinct du préavis sur le Musée cantonal des Beaux-Arts et le pôle muséal aux halles CFF. Ce préavis est actuellement en cours de rédaction.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2012.

58. Elisabeth Müller — Un meilleur accueil des promeneurs à Sauvabelin

Rappel : Déposé le 5 février 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 avril 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2011.

Avancement du traitement : Ce sujet fait l'objet de deux projets distincts mais gérés en commun par la division des gérances et le service Parcs et Domaines et qui touchent la rénovation/démolition/reconstruction du restaurant et de la pinte à fromages ainsi que l'assainissement du lac (boues) et le réaménagement total de ses rives. Certaines options de fond sont actuellement présentées aux directeurs concernés pour analyse et décision. En fonction, un préavis commun pourrait être rédigé courant 2012.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 septembre 2012.

59. Rebecca Ruiz — Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans

Rappel : Déposé le 2 octobre 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 11 novembre 2008. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2011.

Avancement du traitement : En accord avec la postulante, il avait été jugé plus intéressant d'élargir l'analyse à l'introduction d'un passeport culturel pour les jeunes, non seulement à Lausanne mais dans certaines communes de la région lausannoise. Des prises de contact et des discussions ont déjà eu lieu. Toutefois, suite au changement de législature, celles-ci ont été interrompues. Elles reprendront durant le deuxième semestre 2011. Par conséquent, le temps de traitement de ce postulat s'en trouve rallongé.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2012.

60. Jean-François Cachin – Pour plus de sécurité sur le chemin piétonnier reliant l'avenue de la Vallonnette au chemin du Devin

Rappel : Déposé le 24 mai 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 1^{er} juin 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2011.

Avancement du traitement : Cet objet a fait l'objet d'un transfert de leader des services industriels au service du logement et des gérances en date du 17 août 2011 par une note à la Municipalité. Le SLG a pris acte et l'objet est en cours de traitement au sein de la division des gérances afin de déterminer quelle suite sera donnée à la proposition d'amélioration de la sécurité par la mise en place d'un éclairage public.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

61. Florence Germond — Pour un assainissement énergétique des bâtiments sur la commune de Lausanne grâce aux aides fédérales et cantonales

Rappel : Déposé le 21 avril 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 19 mai 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2011.

Avancement du traitement : Le traitement de ce postulat est en cours. Les interventions d'assainissement énergétique doivent être cohérentes avec les autres travaux d'entretien planifiés dans les immeubles du patrimoine. Les aides fédérales et cantonales ne vont pas être renouvelées en 2012.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2012.

62. Vincent Rossi — Construire Minergie à Lausanne est une pratique normale

Rappel : Déposé le 24 février 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 9 décembre 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2011.

Avancement du traitement : Le traitement de ce postulat dépend de l'adoption de la nouvelle loi cantonale sur l'énergie qui devrait intervenir en 2012.

Proposition : La Municipalité propose de repousser le délai de réponse au 30 septembre 2012.

63. Myriam Tétaz — Un prix pour la création d'une œuvre de musique contemporaine

Rappel : Déposé le 24 février 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 19 janvier 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2011.

Avancement du traitement : L'analyse de ce postulat est toujours en cours. La rédaction du projet de réponse est prévue pour la fin du deuxième semestre 2011.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2012.

64. Gilles Meystre – Pour une stratégie en matière de locaux dédiés à l'administration... ou comment éviter que l'amélioration du service au public ne demeure une intention à géométrie variable

Rappel : Déposé le 19 mai 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 14 septembre 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2011.

Avancement du traitement : Depuis le dépôt du postulat, plusieurs mesures ont fait l'objet de préavis et de notes à la Municipalité traitant des questions et suggestions contenues dans le postulat (préavis N° 2009/48 : nouveaux locaux pour le service social. Note à la Municipalité pour la facturation des loyers et des charges d'exploitation aux services de l'administration communale. Précisions des règles d'attribution et de leurs aménagements – préavis N° 2011/8 Déménagement du service d'organisation et d'informatique et utilisation des locaux anciennement occupés par le SOI pour répondre aux besoins du SSL). L'ensemble de ces actions doivent faire l'objet d'une analyse complète pour permettre au Conseil communal d'avoir une vision globale.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2012.

65. Elisabeth Müller – Les DDPs (droits distincts et permanents de superficie) à qui et pour quoi ?

Rappel : Déposé le 16 février 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 avril 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 octobre 2011.

Avancement du traitement : Le traitement du postulat est en cours, mais a été ralenti par le départ à la retraite du délégué à la commission immobilière et la reprise des dossiers par le nouveau délégué.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2012.

66. Evelyn Knecht – Un Capitole pour une Capitale

Rappel : Déposé le 2 février 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 10 mai 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 novembre 2011.

Avancement du traitement : L'analyse de ce postulat est en cours. La rédaction du projet de réponse est prévue premier trimestre 2012.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2012.

6.4 Travaux

67. Magali Zürcher – Pour la création de nouvelles zones 30 et zones de rencontre dans le quartier Sous-Gare

Rappel : Déposé le 9 novembre 2004, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 4 octobre 2005. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2009.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat a été refusée le 1^{er} février 2011 par le Conseil communal. La thématique des zones 30 et des zones de rencontres fera l'objet d'une étude dans le cadre de la révision du Plan directeur communal. Cet objet sera intégré dans le préavis qui en découlera de façon à avoir une cohérence entre les engagements qui seront proposés et la stratégie globale définie par le plan directeur.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2015.

68. Adèle Thorens Goumaz — Pour le remplacement de la vaisselle jetable à usage unique par de la vaisselle consignée ou compostable dans l'administration et lors des manifestations lausannoises

Rappel : Déposé le 28 juin 2005, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 21 mars 2006. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2010.

Avancement du traitement : Suite à la circulation du projet de rapport-préavis dans les services concernés, la Municipalité est en train de finaliser ce document ; il devrait être soumis au Conseil communal d'ici au 31 décembre 2011.

Proposition : La Municipalité demande néanmoins au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2012.

69. Ulrich Doepper – Pour des P+R plus efficaces et pour de meilleurs outils de maîtrise du stationnement sur le domaine privé

Rappel : Déposé le 1^{er} novembre 2006, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 23 octobre 2007. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2009.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat a été refusée le 1^{er} février 2011 par le Conseil communal. Les thématiques du stationnement et de la mobilité de façon plus globale feront l'objet d'études dans le cadre de la révision du Plan directeur communal. Cet objet sera intégré dans le préavis qui en découlera de façon à avoir une cohérence entre les engagements qui seront proposés et la stratégie globale définie par le plan directeur.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2015.

70. Claude-Alain Voiblet — Elimination des déchets ménagers : Application et introduction du principe « pollueur-payeur »

Rappel : Déposé le 6 mai 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 3 février 2009. Son délai de réponse est fixé au 28 février 2010.

Avancement du traitement : Le président de la CPPR a communiqué le 3 décembre 2010 au directeur des Travaux l'approbation de la table des matières soumise en mai 2010 et de la proposition d'attendre l'issue de la procédure cantonale. Un arrêt a été rendu le 4 juillet 2011 par le Tribunal fédéral dans l'affaire Romanel-sur-Lausanne ; la légalité du financement par l'impôt de maximum 30% des coûts est reconnue, mais une taxe forfaitaire par ménage est exclue. Le canton va pouvoir reprendre son dossier.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2012.

71. Sophie Michaud Gigon — Pour une meilleure accessibilité, sécurité et signalétique du quartier de Sévelin

Rappel : Déposé le 8 décembre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 19 janvier 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 juillet 2010.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat a été refusée le 1^{er} juin 2011 par le Conseil communal. L'étude est aujourd'hui achevée, et les principales propositions sont en cours d'analyse dans les services. Cet objet sera traité dans le cadre du préavis « multipack » consacré à la mobilité en Ville de Lausanne en automne 2012.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2012.

72. Jean-François Cachin — Après l'ascenseur public de la place de l'Europe/Grand-Chêne, pensons aux habitants du quartier de Marterey-Bugnon et environs

Rappel : Déposé le 21 avril 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 2 février 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2011.

Avancement du traitement : L'étude est aujourd'hui achevée, et les principales propositions sont en cours d'analyse dans les services. Cet objet sera traité dans le cadre du préavis « multipack » consacré à la mobilité en Ville de Lausanne en automne 2012.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2012.

73. Vincent Rossi – Bons sens cyclistes pour les rues à sens unique

Rappel : Déposé le 23 juin 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 14 septembre 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2011.

Avancement du traitement : En parallèle aux études sur les Axes forts de transports publics urbains (AFTPU), différentes études sont menées pour redéfinir les principes de mobilité douce en Ville de Lausanne. Les bandes cyclables font partie des études en cours. Cet objet sera traité dans le cadre du préavis « multipack » consacré à la mobilité en Ville de Lausanne en automne 2012.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2012.

74. Magali Zürcher – Pour un réaménagement de la place de la Riponne

Rappel : Déposé le 9 juin 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 14 septembre 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2012.

Avancement du traitement : Le principe d'organiser un concours pour le réaménagement de la place a été admis par la Municipalité qui a ouvert un compte d'attente. Le programme de locaux prévus à la place de la Riponne, Bibliothèque & Archives et service de la culture, doit être précisé. Pour l'heure, les différents sites pour l'implantation de la Bibliothèque municipale doivent être réévalués. La réponse sera donnée dans la demande de crédit pour l'organisation du concours.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2013.

75. Magali Zürcher – Quel avenir pour les quartiers de Sébeillon et Sévelin ?

Rappel : Déposé le 19 janvier 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 1^{er} février 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 août 2011.

Avancement du traitement : Pour le site de Sévelin, un projet de révision du plan d'extension n° 633 est en cours. Pour le site de Sébeillon, plusieurs grandes inconnues, déterminantes pour le devenir du quartier, demeurent à ce jour. La réponse à ce postulat sera combinée avec celle au postulat de Maurice Calame « Construire un quartier de forte densité en transformant et en remplaçant les bâtiments du quartier des S.I. – demande étude d'un plan partiel d'affectation » (objet N° 76).

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2012.

76. Maurice Calame – Construire un quartier de forte densité en transformant et en remplaçant les bâtiments du quartier des S.I. – Demande d'étude d'un plan partiel d'affectation

Rappel : Déposé le 2 mars 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 février 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 août 2011.

Avancement du traitement : Une première concertation a eu lieu entre les différents services concernés en avril 2011. Des vérifications techniques sont en cours auprès du service du logement et des gérances et de la Commission immobilière, visant notamment à chiffrer les éventuels besoins de locaux en remplacement pour les SI et les potentiels de valorisation du site. Ces vérifications permettront d'étayer et de finaliser la réponse, auprès du service d'urbanisme. La réponse à ce postulat sera combinée avec celle au postulat de Magali Zürcher « Quel avenir pour les quartiers de Sébeillon et Sévelin ? » (objet N° 75).

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2012.

77. Florence Germond – Pour l'étude d'un tunnel de profondeur nulle à St-François

Rappel : Déposé le 19 janvier 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 mars 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2011.

Avancement du traitement : Dans le cadre des études sur les Axes forts de transports publics urbains (AFTPU), les principes d'accessibilité multimodale du centre-ville sont redéfinis. Les études en cours devraient permettre de répondre dans le cadre du préavis « multipack » consacré à la mobilité en Ville de Lausanne en automne 2012.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2012.

78. Rebecca Ruiz – Pour des conditions décentes sur les chantiers de la Ville – Vers un plan d'action communal de lutte contre la sous enchère salariale en lien avec la sous-traitance

Rappel : Déposé le 16 février 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 29 mars 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2011.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat devra prendre en compte l'interpellation urgente Jean-Michel Dolivo « Travailleurs employés au noir sur le site du chantier des Halles du Palais de Beaulieu, quel contrôle exercé sur l'adjudication des travaux ? ». La Municipalité désire répondre favorablement à ces deux objets.

La problématique posée par le contrôle des sous-traitants et du travail au noir nécessite que tous les acteurs impliqués dans le processus de construction soient concernés par ce problème afin de proposer une solution globale et intégrée.

Actuellement les contacts avec les différents acteurs (entreprises, maîtres d'ouvrage, administration, analyste juridique) ont été pris afin de présenter au Conseil communal une proposition de mesures concrètes à prendre pour palier le problème de la sous-traitance et du travail au noir.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2012.

79. Cédric Fracheboud – Mettons des limites claires pour que les passages sous-voies et les escaliers de la Ville ne deviennent pas des nids propices à un fort sentiment d'insécurité

Rappel : Déposé le 11 mai 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 29 mars 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2011.

Avancement du traitement : Un recensement détaillé des passages sous-voies et des escaliers se trouvant sur le territoire communal est en cours. Une analyse suivra pour tenir compte de leur nombre, leur utilité, leur intégration, leur importance, et des projets de développement des quartiers où ils se trouvent, afin de déterminer s'il convient de les conserver ou non. Dans l'affirmative, ils devront être rénovés et éclairés. A la suite de cette analyse, des crédits d'études seront demandés à la Commission des finances du Conseil communal.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

80. Stéphane Michel – Pour la promotion des itinéraires piétonniers à Lausanne

Rappel : Déposé le 1^{er} juin 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 avril 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 octobre 2011.

Avancement du traitement : L'étude est aujourd'hui achevée et les principales propositions sont en cours d'analyse dans les services. Cet objet sera traité dans le cadre du préavis « multipack » consacré à la mobilité en Ville de Lausanne en automne 2012.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2012.

81. Claude-Alain Voiblet – Le quartier d'Ouchy et la zone verte de Bellerive méritent une autre image que celle donnée par les incessants flots de véhicules aux heures de pointe

Rappel : Déposé le 24 novembre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 avril 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 octobre 2011.

Avancement du traitement : Les thématiques de la mobilité en général et douce en particulier, de la redistribution des espaces publics, des zones 30 et des zones de rencontres feront l'objet d'études dans le cadre de la révision du Plan directeur communal. Cet objet sera intégré dans le préavis qui en découlera de façon à avoir une cohérence entre les engagements qui seront proposés et la stratégie globale définie par le plan directeur.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2015.

*6.5 Enfance, jeunesse & cohésion sociale***82. Andrea Egli — Des ludothèques à Lausanne ou comment mieux faire pour avoir une vie ludique**

Rappel : Déposé le 26 juin 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 6 novembre 2007. son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2010.

Avancement du traitement : La Municipalité est en attente de l'adoption par le Conseil communal du rapport-préavis N° 2010/61 répondant à ce postulat.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

83. Laurent Guidetti — Pour des conditions de travail décentes dans les bureaux mandatés par la Ville

Rappel : Déposé le 13 mars 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 avril 2008. Son délai de réponse est fixé au 31 octobre 2010

Avancement du traitement : Le rapport-préavis est pratiquement achevé. Des discussions entre la direction Enfance, jeunesse et cohésion sociale et la direction des Travaux doivent toutefois avoir encore lieu.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 août 2012.

84. Stéphane Michel – Pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes

Rappel : Déposé le 5 février 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 7 octobre 2008. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2010.

Avancement du traitement : La Municipalité avait répondu au postulat dans le cadre du rapport-préavis N° 2009/3 bis *Politique commune en matière de drogue*. La réponse a été refusée par le Conseil communal le 7 juin 2011. La Municipalité a repris l'examen de cette proposition en coordonnant celui-ci avec les réflexions en cours concernant l'hébergement nocturne d'urgence et avec le projet de bistrot social.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2012.

85. Roland Philippoz — Pour la promotion et la valorisation de l'engagement bénévole et de la vie associative (art. 70 Cst-VD)

Rappel : Déposé le 8 avril 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 25 novembre 2008. Son délai de réponse est fixé au 31 octobre 2010.

Avancement du traitement : Un rapport-préavis relatif à une Maison des associations à Lausanne et à un soutien au mouvement associatif lausannois est pratiquement achevé. Il fait toutefois l'objet d'une nouvelle analyse tenant compte du refus du Conseil communal du 29 juin 2010 d'octroyer un crédit supplémentaire permettant de réserver une partie des salles de la Maison du peuple de Chauderon en vue d'y créer une Maison des Associations, des changements en cours dans le mouvement associatif lausannois et du passage du service du travail et de l'intégration de Sécurité sociale et environnement à Enfance, jeunesse et cohésion sociale.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 août 2012.

86. Elena Torriani — Charte pour une agriculture de proximité, respectueuse des coûts écologiques et sociaux

Rappel : Déposé le 20 mai 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 21 avril 2009. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2010.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat est liée à la réponse au postulat Isabelle Mayor « Pour une journée hebdomadaire sans viande ni poisson dans les réfectoires scolaires communaux lausannois : à la (re)découverte du goût » (objet N° 93). En effet, lors des travaux de commission, les commissaires ont insisté sur la complémentarité des deux postulats. Ce fait a été rapporté au Conseil communal lors de la prise en considération du postulat Isabelle Mayor le 22 février 2011. Le délai de réponse aux deux postulats doit donc être identique. Pas moins de quatre directions sont impliquées dans la réponse à ces postulats, ce qui rallonge le temps de consultations et de rédaction du rapport-préavis.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2012.

87. Roland Rapaz — Vivre ensemble à Lausanne, dans nos quartiers ; contribution à la construction d'un lien social fort

Rappel : Déposé le 28 octobre 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 19 mai 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2011.

Avancement du traitement : Le rapport-préavis est en cours de rédaction mais nécessite encore quelques investigations.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2012.

88. Florence Germond — Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration dans le cycle initial

Rappel : Déposé le 19 mai 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 13 avril 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2011.

Avancement du traitement : Le Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE) a mené une étude approfondie dans le domaine du développement précoce, en particulier au profit du public cible cité par l'auteur du postulat. Cette étude a pris plus de temps que prévu. De plus, la Municipalité a inclus cette thématique dans sa réflexion globale sur le plan de développement du secteur de l'accueil préscolaire pour la nouvelle législature et a sollicité le SAJE pour lui transmettre des propositions.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2012.

89. Bertrand Picard – Pour une meilleure information quant à l'hébergement de la personne âgée, entre les soins à domicile et l'hébergement en EMS, en ville de Lausanne

Rappel : Déposé le 10 novembre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 9 novembre 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 mai 2011.

Avancement du traitement : Une réponse est en préparation. La Municipalité doit cependant donner suite, également, au postulat Elisabeth Wermelinger « *Espace Riponne* » : *la maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés* (objet N° 91). Elle se propose d'inscrire ses réponses dans le cadre d'une vision d'ensemble et de présenter un unique rapport-préavis sur sa politique en faveur des aînés. M. Bertrand Picard a d'ailleurs lui-même déposé une demande en ce sens (postulat demandant « *Une politique municipale globale et mieux coordonnée de nos aînés* »).

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2012.

90. Guy Gaudard – SSL = un seul toit

Rappel : Déposé le 10 novembre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 18 janvier 2011. Son délai de réponse est fixé au 29 juillet 2011.

Avancement du traitement : Rappelons que le service social s'est développé pour faire face à l'explosion de la demande d'aide sociale et pour être en mesure de remplir les nouvelles missions qui lui ont été confiées. Il a été contraint d'essaimer (depuis 2004 : Rue de Genève 52, Rue de la Tour 41, Rue du Maupas 34, Place Chauderon 9). La Municipalité n'ignore pas que la multiplication des sites ne facilite pas la gestion du service et ne contribue pas à sa cohésion, raison pour laquelle elle avait proposé un regroupement sur deux sites principaux (Chauderon 4 et Provence 6). Cette proposition avait été rejetée par le Conseil communal, qui avait demandé à ce que le service soit intégralement situé dans le périmètre Flon – Chauderon. Or il est objectivement impossible de louer, ou même d'acheter, la surface nécessaire, soit 6'000 m² (l'équivalent de toute la surface occupée par l'administration communale au centre administratif de Flon-Ville) dans ce périmètre, ou même au-delà. La Municipalité reste cependant attentive à toute opportunité de regroupement, total ou partiel, qui se présenterait et qui n'entraînerait pas de coûts disproportionnés.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 septembre 2012.

91. Elisabeth Wermelinger – « Espace Riponne » : la maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés

Rappel : Déposé le 2 février 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 février 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 août 2011.

Avancement du traitement : Une réponse est en préparation en concertation avec Pro Senectute, qui gère l'Espace Riponne, ainsi qu'avec les autres organisations actives auprès des aînés. Pour le reste, voir ci-dessus, postulat Bertrand Picard *Pour une meilleure information quant à l'hébergement de la personne âgée, entre les soins à domicile et l'hébergement en EMS, en ville de Lausanne* (objet N° 89).

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2012.

92. Natacha Litzistorf – La santé des populations c'est aussi l'affaire des villes

Rappel : Déposé le 19 janvier 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 février 2011. Son délai de réponse est fixé au 29 février 2012.

Avancement du traitement : Le traitement de ce postulat n'a pas été entrepris lors de la législature précédente. La nouvelle organisation de l'administration prévue par la Municipalité prévoit la création, début 2012, d'un service de la santé et de la prévention, qui sera en charge des questions de santé publique communale. C'est à ce service que la Municipalité entend confier le traitement des initiatives relevant de ce domaine.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2012.

93. Isabelle Mayor – Pour une journée hebdomadaire sans viande ni poisson dans les réfectoires scolaires communaux lausannois : à la (re)découverte du goût

Rappel : Déposé le 13 avril 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 février 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 août 2011.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat est liée à la réponse au postulat Elena Torriani « Charte pour une agriculture de proximité, respectueuse des coûts écologiques et sociaux » (objet N° 86). Le délai de réponse aux deux postulats doit donc être identique. Pas moins de quatre directions sont impliquées dans la réponse à ces postulats, ce qui rallonge le temps de consultations et de rédaction du rapport-préavis.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2012.

6.6 Finances et patrimoine vert

94. Françoise Longchamp – Etude nouvelle présentation des comptes et du budget de la Commune de Lausanne

Rappel : Déposé le 9 décembre 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 septembre 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2011.

Avancement du traitement : La Commune de Lausanne participe activement au groupe de travail créé par le Canton pour l'introduction du MCH2 (nouveau modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes) qui, outre des aspects purement comptables, contient plusieurs recommandations en matière de présentation des comptes qui amèneront des changements très importants. Plusieurs collaborateurs ont d'ores et déjà suivi des formations sur ce domaine et des travaux préparatoires sont envisagés pour faciliter le passage aux nouvelles normes. La Ville aura donc l'obligation de se conformer à ce nouveau référentiel qui entrera en vigueur à la fin de la présente législature, voire au début de la suivante. La Municipalité considère donc que l'étude demandée est, de fait, déjà en cours.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2012.

95. Natacha Litzistorf — Pour l'intégration systématique, transparente et cohérente de la « nature en ville »

Rappel : Déposé le 3 février 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 19 janvier 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2011.

Avancement du traitement : La Municipalité propose de répondre à plusieurs postulats concernant la nature en ville, dont le présent, dans un préavis global sous l'égide de la direction des finances et du patrimoine vert.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2012.

96. Rebecca Ruiz – Pour une agriculture de proximité vivante et viable : la Ville de Lausanne soutient la production locale du lait

Rappel : Déposé le 27 octobre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 19 janvier 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2011.

Avancement du traitement : La Municipalité propose de répondre à ce postulat dans le cadre du préavis en cours de rédaction concernant certaines transformations à réaliser au domaine des Saugealles et concernant la problématique évoquée.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2012.

97. Sylvianne Bergmann – Jardinons sous les arbres : c’est bon pour la convivialité et pour réenchanter la Ville

Rappel : Déposé le 15 février 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 29 mars 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2011.

Avancement du traitement : La Municipalité propose de répondre à plusieurs postulats concernant la nature en ville, dont le présent, dans un préavis global sous l’égide de la direction des finances et du patrimoine vert.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2012.

98. Pierre-Antoine Hildbrand – Pour l’étude de mécanismes réglementaires modérant l’endettement lausannois

Rappel : Déposé le 27 avril 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 avril 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 octobre 2011.

Avancement du traitement : La situation de la dette communale sera notamment abordée dans le préavis pour la fixation du plafond d’endettement pour l’actuelle législature. Ce n’est qu’après le traitement de cet objet que la Municipalité pourra répondre à ce postulat.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2012.

99. Pierre-Antoine Hildbrand – Rasez les thuyas, qu’on voie la biodiversité

Rappel : Déposé le 28 septembre 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 octobre 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 avril 2011.

Avancement du traitement : La Municipalité propose de répondre à plusieurs postulats concernant la nature en ville, dont le présent, dans un préavis global sous l’égide de la direction des finances et du patrimoine vert.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2012.

100. Nicole Graber – Pour la généralisation des toitures plates végétalisées à Lausanne

Rappel : Déposé le 11 mai 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 7 juin 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2011.

Avancement du traitement : Le Conseil communal a pris en considération ce postulat le 7 juin 2011, avec un délai de réponse à la fin de l’année. La concertation entre les services communaux concernés a débuté et le projet de réponse est en cours de rédaction auprès du service d’urbanisme. La Municipalité propose de répondre à plusieurs postulats concernant la nature en ville, dont le présent, dans un « multipack » sous l’égide de la direction des finances et patrimoine vert.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2012.

6.7 Services industriels

101. Charles-Denis Perrin — Lausanne a mal à son air pur, plaider pour un plan général climatique PGC

Rappel : Déposé le 7 février 2006 ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 mai 2007. Son délai de réponse est fixé au 28 février 2011.

Avancement du traitement : Les SIL sont désormais la direction leader. Le rapport-préavis est en bonne voie et sera présenté à votre Conseil au cours du premier trimestre 2012.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2012.

102. Gilles Meystre — Besoin en électricité : ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages !

Rappel : Déposé le 3 juillet 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 6 mai 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2011.

Avancement du traitement : Représentée par ses Services industriels, la Ville de Lausanne a signé, le 23 janvier 2009, une convention de consortium avec les Forces Motrices Valaisannes (FMV) et Romande Energie (RE) dans le but de réaliser un aménagement hydroélectrique sur le Rhône à la hauteur de Massongex-Bex.

Le rapport d'enquête préliminaire et le cahier des charges du rapport d'impact sur l'environnement ont été soumis aux services cantonaux et fédéraux concernés, qui ont confirmé l'intérêt et la faisabilité du projet. Les études d'impact ont donc commencé sur la base du cahier des charges établi.

La création de la société pourrait intervenir fin 2011 ou courant 2012. La mise à l'enquête du permis de construire se fera au plus tôt en 2013, si aucune opposition ne se manifeste lors de la mise à l'enquête des concessions en 2012. La mise en service de l'aménagement est planifiée au plus tôt à 2017.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 septembre 2012.

103. Alain Hubler — Pour un wifi communautaire à Lausanne

Rappel : Déposé le 20 novembre 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 23 septembre 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2011.

Avancement du traitement : Le déploiement d'un réseau en fibres optiques est un projet prioritaire qui mobilise toujours toutes les ressources disponibles du service. Cette situation n'a pas encore permis de se pencher sur la problématique de l'extension de l'offre wifi, qui n'apparaît pas comme critique puisque cette offre est déjà abondante à Lausanne et que les moyens de connexion mobile (Smartphone) ne cessent de se perfectionner et sont disponibles à des coûts toujours plus bas.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 septembre 2012.

104. Yves Ferrari — Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2000 W

Rappel : Déposé le 20 novembre 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 3 février 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2011.

Avancement du traitement : La Municipalité ne souhaite pas changer sa pratique actuelle. Elle estime que les progrès accomplis en matière d'éclairage public répondent au souci de l'auteur du postulat. Les techniques utilisées pour l'éclairage public lausannois sont d'ores et déjà largement conformes à celles dont se targuent des entreprises soucieuses de se montrer exemplaires. La Municipalité répondra simultanément à cette initiative et au postulat de M. Claude Bonnard « Un autre petit pas vers la société à 2 kW par l'introduction d'éclairage public par LED » (voir objet N° 106).

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 septembre 2012.

105. David Payot — Un accès à Internet pour tous

Rappel : Déposé le 25 novembre 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 septembre 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2011.

Avancement du traitement : La commission qui a proposé au Conseil communal de renvoyer le postulat à la Municipalité avait conclu que les demandes de ce dernier étaient de fait déjà couvertes (les subventions pour l'accès à internet pour les personnes au bénéfice de l'aide sociale ou de prestations complémentaires de l'AVS ou de l'AI existent déjà), mais invitait la Municipalité à faire le bilan de son soutien à l'association Joker (rapport-préavis N° 2008/22 « Un Joker pour les nouvelles technologies - Réponses aux postulats de MM. Bron et Montangero »), dont le but est de réduire la fracture numérique, et éventuellement de réorienter son soutien en la matière. Cette association n'arrivant plus à atteindre ses buts, ses activités ont été suspendues pour l'année 2011. Un rapport est attendu pour le mois de septembre, qui doit analyser l'évolution de la situation et des besoins et proposer un nouveau cadre d'actions. La Municipalité pourrait proposer une utilisation différente de la subvention attribuée à Joker, désormais suspendue.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 septembre 2012.

106. Claude Bonnard — Un autre petit pas vers la société à 2kW par l'introduction d'éclairage public par LED

Rappel : Déposé le 27 octobre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 10 novembre 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2010.

Avancement du traitement : Les SIL estiment que les LED sont une solution d'avenir non seulement pour l'électronique, les lampes de poches, l'éclairage événementiel – tous domaines où les LED apportent déjà des solutions intéressantes et économiques – mais également pour l'éclairage routier bien que la technologie pour ce domaine soit encore en phase de recherche et de développement. Deux essais pilotes sont en cours : la route de Vidy (neuf luminaires LED installés en janvier 2011) et l'avenue Pierre-Decker (dix luminaires LED installés en juillet 2011). Le bilan technique, économique et énergétique de l'équipement de ces zones est encore insuffisant pour passer à une extension à large échelle des LED pour l'éclairage piétonnier et routier. Les SIL, qui restent très attentifs à l'évolution technique des luminaires LED, répondront au postulat de M. Bonnard sur la base du résultat de ces essais.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 septembre 2012.

107. Guy Gaudard – Bornes de charge pour véhicules électriques à 4 roues

Rappel : Déposé le 6 octobre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 octobre 2010. Son délai de réponse est fixé au 29 avril 2011.

Avancement du traitement : Les SIL testent depuis le mois de juillet 2011 deux véhicules électriques de dernière génération (Prius 4 Hybrid Plug-in), pour une durée de deux ans. Des contacts ont été pris avec d'autres électriciens qui envisagent de développer l'électro-mobilité. Les SIL examinent également les expériences menées par d'autres collectivités ainsi que d'éventuelles possibilités de développements particuliers dans le cadre du plan de mobilité de l'administration. Enfin, une analyse est en cours en vue de l'élaboration éventuelle d'un produit électrique (tarif et services) pour la mobilité électrique. Toutefois, il faut bien constater que les réalisations concrètes et l'intérêt matériel qu'elles suscitent ne correspondent pas encore à l'enthousiasme que semble générer l'électro-mobilité individuelle dans les médias. En outre, l'abandon prochain du nucléaire est un facteur nouveau à prendre en compte.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 septembre 2012.

7. Pétitions

7.1 Administration générale

108. Carl Kyril Gossweiler – Pour favoriser l'utilisation des TL par les citoyens qui se rendent à l'administration communale lausannoise

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 30 juin 2003, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 8 décembre 2004. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2008. Le 24 novembre 2009, le Conseil communal a refusé la réponse de la Municipalité.

Avancement du traitement : Cette pétition se rapportant à la politique des transports fera l'objet, comme d'autres objets se rapportant au même domaine, d'une réponse dans le cadre du préavis « multipack » consacré aux transports, en préparation pour la fin du 1^{er} semestre 2012.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal d'accepter un délai de réponse prolongé au 30 juin 2012.

109. Eliane Joris — Pour le maintien du bus 5 (de la place de la Gare à Epalinges) et la prolongation de la ligne tl 6 jusqu'à Praz-Séchaud

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 10 mars 2009, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 6 octobre 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2011.

Avancement du traitement : Cette pétition sera traitée dans le cadre du préavis « multipack » consacré aux transports en préparation pour la fin de premier semestre 2012 (voir point 1).

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal d'accepter un délai de réponse prolongé au 30 juin 2012.

110. Jean-Pierre Marti — Pour le maintien de la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 5 mai 2009, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 1^{er} juin 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2011.

Avancement du traitement : Cette pétition sera traitée dans le cadre du préavis « multipack » consacré aux transports en préparation pour la fin de premier semestre 2012 (voir point 1).

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal d'accepter un délai de réponse prolongé au 30 juin 2012.

111. Maria Morier-Genoud — Pour le prolongement de la ligne tl 16 jusqu'au terminus de la Clochatte

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 10 novembre 2009, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 1^{er} juin 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2011.

Avancement du traitement : Cette pétition sera traitée dans le cadre du préavis « multipack » consacré aux transports en préparation pour la fin de premier semestre 2012 (voir point 1).

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal d'accepter un délai de réponse prolongé au 30 juin 2012.

112. Carl Kyril Gossweiler – Pour une information des citoyens correcte et utilisant les technologies à disposition lors d'événements pouvant créer un sentiment de peur

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 29 juin 2010, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 10 mai 2011.

Avancement du traitement : Le traitement de cette pétition est en cours.

Proposition : La Municipalité prie le Conseil communal d'accepter un délai de réponse au 30 novembre 2011.

7.2 Culture et logement

113. POP & Gauche en mouvement, section de Lausanne – Pour un cinéma populaire ! Non aux places hors de prix !

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 15 septembre 2009, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 27 avril 2010.

Avancement du traitement : Le traitement de cette pétition avait été suspendu par le Conseil communal jusqu'à connaissance du délai de réponse au postulat de Mme Evelyne Knecht «Un Capitole pour une capitale» (objet N° 66) pour y être intégrée. Ce délai étant maintenant connu, l'analyse de cette pétition est en cours et la rédaction du projet de réponse est prévue pour le premier trimestre 2012.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal d'accepter un délai de réponse prolongé au 31 mars 2012.

7.3 Travaux

114. Cornelia Mühlberger de Preux – Obtention du statut de « zone de rencontre » pour le tronçon sud du chemin de la Grangette

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 7 novembre 2006, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 2 octobre 2007. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2008.

Avancement du traitement : La réponse à cette pétition a été refusée le 19 novembre 2008 par le Conseil communal. Depuis lors, des rencontres ont eu lieu entre la direction et la pétitionnaire, et des mesures ont été mises en œuvre. Une nouvelle réponse tirant parti des expériences faites est en cours de rédaction mais nécessite encore quelques investigations.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal d'accepter un délai de réponse prolongé au 31 mars 2012.

115. Anne-Françoise Decollogny – Pour une avenue Vinet plus conviviale

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 2 octobre 2007, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 7 octobre 2008. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2010.

Avancement du traitement : La réponse à cette pétition a été refusée le 12 avril 2011 par le Conseil communal. Dans le cadre des études sur les Axes forts de transports publics urbains (AFTPU), les principes d'accessibilité multimodale du centre-ville sont redéfinis. Les études en cours devraient permettre de répondre à cette pétition dans le cadre du préavis traitant de la révision du Plan directeur communal, de façon à avoir une cohérence entre les engagements qui seront proposés et la stratégie globale définie par le plan directeur.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal d'accepter un délai de réponse prolongé au 30 juin 2015.

116. Tatiana Taillefert Bottino – Pour la réduction du trafic sur l’avenue de Beaulieu

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 20 mai 2008, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 24 mars 2009. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2010.

Avancement du traitement : La réponse à cette pétition a été refusée le 12 avril 2011 par le Conseil communal. Dans le cadre des études sur les Axes forts de transports publics urbains (AFTPU), les principes d’accessibilité multimodale du centre-ville sont redéfinis. Les études en cours devraient permettre de répondre à cette pétition dans le cadre du préavis traitant de la révision du Plan directeur communal de façon à avoir une cohérence entre les engagements qui seront proposés et la stratégie globale définie par le plan directeur.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal d’accepter un délai de réponse prolongé au 30 juin 2015.

117. Ariane Miéville Garcia – Pour l’installation de radars à la route du Signal

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 21 avril 2009, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 2 mars 2010.

Avancement du traitement : Les études sont en cours, dans le cadre d’une réflexion globale. Cet objet sera traité dans le cadre d’un rapport-préavis, avec l’objet N° 118.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal d’accepter un délai de réponse prolongé au 31 décembre 2012.

118. Association Route du Signal – Pour une voie à sens unique à la route du Signal

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 16 février 2010, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 15 février 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 août 2011.

Avancement du traitement : Les études sont en cours, dans le cadre d’une réflexion globale. Cet objet sera traité dans le cadre d’un rapport-préavis, avec l’objet N° 117.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal d’accepter un délai de réponse prolongé au 31 décembre 2012.

119. Renato Häusler – Pour le maintien de l’unité architecturale d’ensemble du quartier des Bergières

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 12 octobre 2010, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 24 mai 2011.

Avancement du traitement : Un échange avec des propriétaires est en cours, mais le sujet étant complexe, la réponse peut prendre un certain temps.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal d’accepter un délai de réponse prolongé au 31 mars 2013.

7.4 Finances et patrimoine vert

120. Société de développement « Les Amis de la Cité » - « Sauvons Looping »

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 27 octobre 2009, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 12 octobre 2010.

Avancement du traitement : Un crédit supplémentaire a été octroyé en janvier dans ce but et les travaux ont été entrepris d’avril à juillet 2011. Une inauguration est prévue début novembre. La communication au Conseil communal est imminente.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal d’accepter un délai de réponse au 31 octobre 2011.

121. Walter Balimann – Aménagements dans le bois situé entre le chemin Simplemont, l’avenue Verdeil et le chemin du Levant

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 28 septembre 2010, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 13 avril 2011.

Avancement du traitement : Cette pétition est en cours de traitement et une solution a vraisemblablement été trouvée. Cependant, le nombre de propriétaires concernés ainsi que le domicile de certains d’entre eux à l’étranger ralentit considérablement le processus.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal d’accepter un délai de réponse au 30 juin 2012.

122. Carl Kyril Gossweiler – Pour la limitation de la circulation inutile et abusive dans les zones de loisirs et la mise de ces dernières sous la sauvegarde du public

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 2 mars 2010, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 24 mai 2011.

Avancement du traitement : Le traitement de la pétition est en cours, via deux groupes de travail.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal d’accepter un délai de réponse au 30 juin 2012.

8. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport N° 2011/1 de la Municipalité, du 5 octobre 2011;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport 2011/1, du 5 octobre 2011, concernant les initiatives et pétitions en cours de traitement au 30 juin 2011 ;
2. de prendre acte que les objets suivants ont reçu une réponse entre le 1^{er} juillet 2011 et le 5 octobre 2011 ;
 - 2.1 motion Ulrich Doepper – Des vues sur nos poubelles (objet N° 16) ;
 - 2.2 postulat Roland Rapaz – un centre d’escalade en salle (mur de grimpe) à Lausanne (objet N° 42) ;
 - 2.3 postulat Isabelle Truan – Pour une utilisation rationnelle, sociale et publique des piscines scolaires (objet N° 50) ;
 - 2.4 postulat Jean Tschopp – La Ville par le sport (objet N° 56) ;
3. de prolonger au **31 octobre 2011** le délai de réponse à l’objet suivant :
 - 3.1 pétition Société de développement Les Amis de la Cité – « Sauvons Looping » (objet N° 120) ;

4. de prolonger au **30 novembre 2011** le délai de réponse à l'objet suivant :
 - 4.1 pétition Carl Kyril Gossweiler – Pour une information des citoyens correcte et utilisant les technologies à disposition lors d'évènements pouvant créer un sentiment de peur (objet N° 112) ;
5. de prolonger au **31 décembre 2011** le délai de réponse aux objets suivants :
 - 5.1 motion Cesla Amarelle – Procédés de réclame en matière de petit crédit (objet N° 20) ;
 - 5.2 postulat Charles-Denis Perrin – Une unité du développement durable pour un développement responsable de Lausanne (objet N° 28) ;
 - 5.3 postulat Charles-Denis Perrin – Le développement durable c'est aussi...une administration qui peut travailler dans les meilleures conditions possibles...et des usagers satisfaits (objet N° 33) ;
 - 5.4 postulat Benoît Biéler – Pour une extension raisonnable des heures d'ouverture de la piscine de Mon-Repos (objet N° 44) ;
 - 5.5 postulat Sophie Michaud Gigon – Waterpolo à Lausanne : une discipline olympique qui a besoin d'eau (objet N° 49) ;
6. de prolonger au **31 mars 2012** le délai de réponse aux objets suivants :
 - 6.1 motion Jacques Pernet – Ports d'Ouchy et de Vidy : nos locataires n'ont-ils pas droit à des estacades sécurisées ? (objet N° 8) ;
 - 6.2 motion Pierre-Antoine Hildbrand – Autoroutes de l'information : pour que toutes les voies mènent à Lausanne (objet N° 23) ;
 - 6.3 postulat Françoise Longchamp – Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la « Commission extrajudiciaire » (objet N° 40)
 - 6.4 postulat Guy Gaudard – Pour une ouverture journalière annuelle du restaurant de la piscine de Bellerive (objet N° 41) ;
 - 6.5 postulat François Huguenet – N'ayant pas pour vocation de décrocher une étoile, le restaurant de la piscine de Bellerive doit redescendre sur terre (objet N° 45) ;
 - 6.6 postulat Philippe Jacquat – Pour qu'une altercation de préau ne termine pas au couteau (objet N° 46) ;
 - 6.7 postulat Claude-Alain Voiblet – La tranquillité de la vie nocturne lausannoise ne commence-t-elle pas déjà par une gestion professionnelle de la sécurité dans les établissements publics ? (objet N° 48) ;
 - 6.8 postulat Isabelle Mayor – Mendicité à Lausanne : pour une étude approfondie de solutions des points de vue de la protection de l'enfance, sanitaire, juridique et humain (objet N° 51) ;
 - 6.9 postulat Alain Hubler – Et si on rétablissait la clause du besoin ? (objet N° 54) ;
 - 6.10 postulat Claude-Alain Voiblet – Invitons nos citoyens à rendre définitivement les armes (objet N° 55) ;
 - 6.11 postulat Myriam Tétaz – Un prix pour la création d'une œuvre de musique contemporaine (objet N° 63)
 - 6.12 postulat Elisabeth Müller – Les DDPs (droits distincts et permanents de superficie) à qui et pour quoi ? (objet N° 65) ;
 - 6.13 postulat Evelyne Knecht – Un Capitole pour une Capitale (objet N° 66) ;

-
- 6.14 postulat Adèle Thorens Goumaz – Pour le remplacement de la vaisselle jetable à usage unique par de la vaisselle consignée ou compostable dans l’administration et lors des manifestations lausannoises (objet N° 68) ;
 - 6.15 postulat Elena Torriani – Charte pour une agriculture de proximité, respectueuse des couts écologiques et sociaux (objet N° 86) ;
 - 6.16 postulat Roland Rapaz – Vivre ensemble à Lausanne, dans nos quartiers ; contribution à la construction d’un lien social fort (objet N° 87) ;
 - 6.17 postulat Isabelle Mayor – Pour une journée hebdomadaire sans viande ni poisson dans les réfectoires scolaires communaux lausannois ; à la (re)découverte du goût (objet N° 93) ;
 - 6.18 postulat Charles-Denis Perrin – Lausanne a mal à son air pur, plaidoyer pour un plan général climatique PGC (objet N° 101) ;
 - 6.19 pétition POP & Gauche en mouvement, section de Lausanne – Pour un cinéma populaire ! Non aux places hors de prix ! (objet N° 113) ;
 - 6.20 pétition Cornelia Mühlberger de Preux – Obtention du statut de « zone de rencontre » pour le tronçon sud du chemin de la Grangette (objet N° 114) ;
7. de prolonger au **30 avril 2012** le délai de réponse aux objets suivants :
- 7.1 postulat Françoise Longchamp – Une feuille de route pour la législature sur le flux du personnel de l’administration communale (objet N° 29) ;
 - 7.2 postulat Pierre-Antoine Hildbrand – Pour une étude visant à dissocier les fonctions de syndic de Lausanne et de président de la CPCL (objet N° 31) ;
 - 7.3 postulat David Payot – Rapport de la Cour des Comptes sur la CPCL : pour un débat complet (objet N° 35) ;
 - 7.4 postulat Claude-Alain Voiblet – La Cour des Comptes met le doigt sur la très mauvaise gestion de la CPCL et relève le problème du cumul des mandats entre la Municipalité et la gouvernance CPCL (objet N° 37) ;
8. de prolonger au **31 mai 2012** le délai de réponse à l’objet suivant :
- 8.1 postulat Yves-André Cavin – Pour l’acquisition de rames supplémentaires pour le métro m2 (objet N° 39) ;
9. de prolonger au **30 juin 2012** le délai de réponse aux objets suivants :
- 9.1 motion Alain Hubler – Un péage urbain pour financer la gratuité des tl : étude d’une solution écologique et sociale (objet N° 1) ;
 - 9.2 motion Fabrice Ghelfi – Pour la présentation, avant la fin de la législature, d’un rapport-préavis exposant la vision municipale des enjeux de la politique régionale (objet N° 2) ;
 - 9.3 motion Gilles Meystre – Pour une information systématique et régulière des jeunes et des étrangers relative à leurs droits et devoirs civiques (objet N° 3) ;
 - 9.4 motion Pierre-Antoine Hildbrand – Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités (objet N° 4)
 - 9.5 motion Axel Marion – Pour une politique d’agglomération mieux gouvernée et mieux coordonnée (objet N° 7) ;
 - 9.6 postulat Marlène Bérard – Enfin le paiement par sms des parkings, places de parc, titres de transport et amendes d’ordre (objet N° 25) ;

- 9.7 postulat Guy Gaudard – Quelle aide à l'apprentissage la Municipalité envisage-t-elle ? (objet N° 26) ;
- 9.8 postulat Elisabeth Müller – En route pour l'Hermitage et Sauvabelin, durablement (objet N° 27) ;
- 9.9 postulat Elisabeth Müller – Pour une étude du commerce indépendant à Lausanne (objet N° 32)
- 9.10 postulat Jean Tschopp – Favoriser l'intégration professionnelle des personnes handicapées (objet N° 34) ;
- 9.11 postulat Fabrice Ghelfi – Lutter contre le chômage et promouvoir l'économie lausannoise par un nouveau partenariat public-privé (objet N° 36) ;
- 9.12 postulat Charles-Denis Perrin – De la micro-informatique sans macro crédit ? (objet N° 38) ;
- 9.13 postulat Fabrice Ghelfi - Pour une vision globale, prospective et sereine de la police municipale lausannoise (objet N° 47) ;
- 9.14 postulat Natacha Litzistorf – Pour une politique de sécurité urbaine à Lausanne (objet N° 52) ;
- 9.15 postulat David Payot – La sécurité est l'affaire du public (objet N° 53) ;
- 9.16 postulat Claire Attinger – La fête de l'art contemporain à Lausanne (objet N° 57) ;
- 9.17 postulat Rebecca Ruiz – Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans (objet N° 59) ;
- 9.18 postulat Florence Germond – Pour un assainissement énergétique des bâtiments sur la commune de Lausanne grâce aux aides fédérales et cantonales (objet N° 61) ;
- 9.19 postulat Gilles Meystre – Pour une stratégie en matière de locaux dédiés à l'administration... ou comment éviter que l'amélioration du service au public ne demeure une intention à géométrie variable (objet N° 64) ;
- 9.20 postulat Magali Zürcher – Quel avenir pour les quartiers de Sébeillon et Sévelin ? (objet N° 75) ;
- 9.21 postulat Maurice Calame – Construire un quartier de forte densité en transformant et en remplaçant les bâtiments des S.I. – Demande d'étude d'un plan partiel d'affectation (objet N° 76) ;
- 9.22 postulat Rebecca Ruiz – pour des conditions décentes sur les chantiers de la Ville – Vers un plan d'action communal de lutte contre la sous enchère salariale en lien avec la sous-traitance (objet N° 78) ;
- 9.23 postulat Stéphane Michel – Pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes (objet N° 84) ;
- 9.24 postulat Florence Germond – Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration dans le cycle initial (objet N° 88) ;
- 9.25 postulat Bertrand Picard – Pour une meilleure information quant à l'hébergement de la personne âgée, entre les soins à domicile et l'hébergement en EMS, en ville de Lausanne (objet N° 89) ;
- 9.26 postulat Elisabeth Wermelinger – « Espace Riponne » : la maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés (objet N° 91) ;
- 9.27 postulat Natacha Litzistorf – La santé des populations c'est aussi l'affaire des villes (objet N° 92) ;

- 9.28 postulat Françoise Longchamp – Etude nouvelle présentation des comptes et du budget de la Commune de Lausanne (objet N° 94) ;
- 9.29 postulat Natacha Litzistorf – Pour l'intégration systématique, transparente et cohérente de la « nature en ville » (objet N° 95) ;
- 9.30 postulat Rebecca Ruiz – Pour une agriculture de proximité vivante et viable : la Ville de Lausanne soutient la production locale du lait (objet N° 96) ;
- 9.31 postulat Sylvianne Bergmann – Jardinons sous les arbres : c'est bon pour la convivialité et pour réenchanter la Ville (objet N° 97) ;
- 9.32 postulat Pierre-Antoine Hildbrand – Pour l'étude de mécanismes réglementaires modérant l'endettement lausannois (objet N° 98) ;
- 9.33 postulat Pierre-Antoine Hildbrand – Rasez les thuyas, qu'on voie la biodiversité (objet N° 99) ;
- 9.34 postulat Nicole Graber – Pour la généralisation des toitures plates végétalisées à Lausanne (objet N° 100) ;
- 9.35 pétition Carl Kyril Gossweiler – Pour favoriser l'utilisation des TL par les citoyens qui se rendent à l'administration communale lausannoise (objet N° 108) ;
- 9.36 pétition Eliane Joris – Pour le maintien du bus 5 (de la place de la Gare à Epalinges) et la prolongation de la ligne tl 6 jusqu'à Praz-Séchaud (objet N° 109) ;
- 9.37 pétition Jean-Pierre Marti – Pour le maintien de la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette (objet N° 110) ;
- 9.38 pétition Maria Morier-Genoud – Pour le prolongement de la ligne tl 16 jusqu'au terminus de la Clochatte (objet N° 111) ;
- 9.39 pétition Walter Balimann – Aménagements dans le bois situé entre le chemin de Simplemont, l'avenue Verdeil et le chemin du Levant (objet N° 121) ;
- 9.40 pétition Carl Kyril Gossweiler – Pour la limitation de la circulation inutile et abusive dans les zones de loisirs et la mise de ces dernières sous la sauvegarde du public (objet N° 122) ;

10. de prolonger au **31 août 2012** le délai de réponse aux objets suivants :

- 10.1 motion Diane Gilliard – Pour une étude visant à la création d'une maison des associations lausannoises (objet N° 17) ;
- 10.2 motion Gilles Meystre – Analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales (objet N° 19) ;
- 10.3 postulat Laurent Guidetti – Pour des conditions de travail décentes dans les bureaux mandatés par la Ville (objet N° 83) ;
- 10.4 postulat Roland Philippoz – Pour la promotion et la valorisation de l'engagement bénévole et de la vie associative (art. 70 Cst-VD) (objet N° 85) ;

11. de prolonger au **30 septembre 2012** le délai de réponse aux objets suivants :

- 11.1 motion Yves-André Cavin – Réorganisation du SSI, un statut pour les sapeurs-pompiers professionnels et une révision du RSSI pour les sapeurs-pompiers volontaires (objet N° 10) ;
- 11.2 motion Sophie Michaud Gigon – Le tri des déchets de 7 à 77 ans (objet N° 21) ;
- 11.3 motion Alain Hubler – Du gaz ? De l'air ! bis (objet N° 22) ;

- 11.4 motion Pierre-Antoine Hildbrand – Réseaux électriques lausannois intelligents : un vrai pas vers la « société à 2000 watts » (objet N° 24) ;
 - 11.5 postulat Elisabeth Müller – Un meilleur accueil des promeneurs à Sauvabelin (objet N° 58) ;
 - 11.6 postulat Vincent Rossi – Construire Minergie à Lausanne est une pratique normale (objet N° 62) ;
 - 11.7 postulat Guy Gaudard – SSL = un seul toit (objet N° 90) ;
 - 11.8 postulat Gilles Meystre – Besoin en électricité : ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages ! (objet N° 102) ;
 - 11.9 postulat Alain Hubler – Pour un wifi communautaire à Lausanne (objet N° 103) ;
 - 11.10 postulat Yves Ferrari – Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2000 W (objet N° 104) ;
 - 11.11 postulat David Payot – Un accès à internet pour tous (objet N° 105) ;
 - 11.12 postulat Claude Bonnard – Un autre petit pas vers la société à 2kW par l'introduction d'éclairage public par LED (objet N° 106) ;
 - 11.13 postulat Guy Gaudard – Bornes de charge pour véhicules électriques à 4 roues (objet N° 107) ;
12. de prolonger au **31 décembre 2012** le délai de réponse aux objets suivants :
- 12.1 motion Magali Zürcher – L'ouverture des Portes de Saint-François : l'occasion de redonner la rue Pépinet aux piétons (objet N° 13) ;
 - 12.2 motion Alain Hubler – Microm5 : un micro-métro pour le Vallon (objet N° 14) ;
 - 12.3 motion Giampiero Trezzini – Pour un tramway passant par la rue Centrale, la place du Tunnel et l'avenue de la Borde (objet N° 15) ;
 - 12.4 postulat Claude-Alain Voiblet – Elimination des déchets ménagers ; Application et introduction du principe « pollueur-payeur » (objet N° 70) ;
 - 12.5 postulat Sophie Michaud Gigon – Pour une meilleure accessibilité, sécurité et signalétique du quartier de Sévelin (objet N° 71) ;
 - 12.6 postulat Jean-François Cachin – Après l'ascenseur public de la place de l'Europe/Grand-Chêne, pensons aux habitants du quartier de Marterey-Bugnon et environs (objet N° 72) ;
 - 12.7 postulat Vincent Rossi – Bons sens cyclistes pour les rues à sens unique (objet N° 73) ;
 - 12.8 postulat Florence Germond – Pour l'étude d'un tunnel de profondeur nulle à St-François (objet N° 77) ;
 - 12.9 postulat Stéphane Michel – Pour la promotion des itinéraires piétonniers à Lausanne (objet N° 80) ;
 - 12.10 pétition Ariane Miéville Garcia – pour l'installation de radars à la route du Signal (objet N° 117)
 - 12.11 pétition Association Route du Signal – Pour une voie à sens unique à la route du Signal (objet N° 118) ;
13. de prolonger au **31 mars 2013** le délai de réponse à l'objet suivant :
- 13.1 pétition Renato Häusler – Pour le maintien de l'unité architecturale d'ensemble du quartier des Bergières (objet N° 119)

14. de prolonger au **30 juin 2013** le délai de réponse à l'objet suivant :
- 14.1 postulat Cédric Fracheboud – Mettons des limites claires pour que les passages sous-voies et les escaliers de la Ville ne deviennent pas des nids propices à un fort sentiment d'insécurité (objet N° 79) ;
15. de prolonger au **31 décembre 2013** le délai de réponse à l'objet suivant :
- 15.1 postulat Magali Zürcher – Pour un réaménagement de la place de la Riponne (objet N° 74)
16. de prolonger au **30 juin 2015** le délai de réponse aux objets suivants :
- 16.1 postulat Magali Zürcher – Pour la création de nouvelles zones 30 et zones de rencontre dans le quartier Sous-Gare (objet N° 67) ;
- 16.2 postulat Ulrich Doepper – Pour des P+R plus efficaces et pour de meilleurs outils de maîtrise du stationnement sur le domaine privé (objet N° 69) ;
- 16.3 postulat Claude-Alain Voiblet – Le quartier d'Ouchy et la zone verte de Bellerive méritent une autre image que celle donnée par les incessants flots de véhicules aux heures de pointe (objet N° 81) ;
- 16.4 pétition Anne-Françoise Decollogny – Pour une avenue Vinet plus conviviale (objet N° 115) ;
- 16.5 pétition Tatiana Taillefert Bottino – Pour la réduction du trafic sur l'avenue de Beaulieu (objet N° 116) ;
17. de **confirmer la suspension** du traitement des objets suivants :
- 17.1 motion Grégoire Junod – Pour la création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne (objet N° 11) ;
- 17.2 motion Gilles Meystre – Pour un PALM culturel (objet N° 12) ;
- 17.3 postulat Florence Germond – Pour une certification d'égalité salariale entre femmes et hommes de la Ville de Lausanne (objet N° 30) ;
18. de **suspendre** le traitement des objets suivants :
- 18.1 motion Christina Maier – Un projet pour sauver la Maison du Désert (objet N° 18) ;
- 18.2 postulat Jean-François Cachin – Oui à une centralisation des activités sportives de tir à Vernand (objet N° 43).

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Christian Zutter